



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	De Patoul Jonathan
Date :	23/09/26
Adressée au :	Bourgmestre

Sujet :

Le suivi de la situation au club de pétanque de Joli Bois

REPONSE

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre précédente interpellation du 27 janvier 2026, consacrée à la situation du Royal Pétanque Club de Joli-Bois, nous avons fait état des difficultés rencontrées par le club et de notre volonté de rechercher une solution permettant de préserver la vocation sportive et conviviale du site. Depuis lors, la situation a continué à retenir toute notre attention.

Vous le savez, pendant près de quarante ans, le Royal Pétanque Club de Joli-Bois a entretenu d'excellentes relations avec les autorités communales. Ce club familial a toujours constitué un lieu de rencontre et de convivialité, ouvert aux joueurs confirmés, aux amateurs et aux habitants du quartier.

Après plusieurs mois de tensions et de luttes internes, il apparaît que le comité actuel, composé, je le rappelle, de bénévoles, ne parvient plus à dégager le consensus nécessaire à une gestion sereine et efficace du club, dans l'intérêt de celui-ci et de ses membres. Cette situation est d'autant plus préoccupante que le club semble connaître un déclin sur le plan sportif, en nombre de membres, en fréquentation et en attractivité. C'est désormais la pérennité même de ce club familial et communal qui nous préoccupe.

À cela s'ajoute le fait que la convention liant la Commune aux gestionnaires du club date du 6 avril 1984 et n'est plus adaptée aux exigences actuelles de gestion ni à la nécessité de préciser clairement les responsabilités de chacun. Face à ces constats, la Commune entend dénoncer cette convention et lancer une procédure d'appel à projets. Ce dernier sera soumis lors d'un prochain Conseil communal.

L'objectif est de créer les conditions d'une gestion renouvelée, transparente et durable, tout en préservant la vocation sportive et conviviale du boulodrome.

La Commune souhaite que les difficultés puissent être dépassées dans l'intérêt des membres, des joueurs et de la pérennité des activités. Elle entend toutefois respecter l'autonomie de l'association et ne pas se substituer à ses instances statutaires.

1. Difficultés internes et manquements graves dans la gestion de l'ASBL

Les éléments dont nous disposons font apparaître des tensions interpersonnelles et des divergences de vue entre certains membres du comité concernant la gestion et l'orientation du club. Les documents transmis font notamment état d'une démission au sein du comité et d'une demande de convocation d'une assemblée générale extraordinaire, révélant une perte de confiance entre certains responsables et des membres de l'association.

Dans le cadre du suivi de cette situation, j'ai reçu, à leur demande, en mon Cabinet, le 24 septembre 2026, la présidente du club et le secrétaire.

IL apparaît que des manquements ont été constatés dans la gestion de l'ASBL, notamment sur le plan administratif et en matière de respect des obligations légales applicables aux associations sans but lucratif. Ces constats dépassent les seuls différends internes et renforcent la nécessité de clarifier les responsabilités et de disposer d'un cadre de gestion adapté, transparent et conforme aux obligations applicables.

2. Révision du cadre conventionnel

Avec l'appui de son service juridique, la Commune a préparé un projet de concession précisant notamment les règles relatives à l'entretien, à l'accès aux terrains, aux réservations, à la sécurité, aux assurances et à l'exploitation de la cafétéria. L'objectif est de garantir un cadre clair, contrôlable et équitable.

3. Exploitation de la cafétéria et procédure d'appel d'offres

La Commune souhaite revoir les modalités d'exploitation du boulodrome et de la cafétéria dans le cadre d'une concession globale, afin d'assurer une gestion cohérente des infrastructures sportives et de l'espace horeca.

À cette fin, la Commune va signifier au conseil d'administration du club un préavis de six mois afin de permettre le lancement de la procédure d'appel d'offres.

Cette procédure permettra aux candidats intéressés de présenter un projet répondant aux attentes de la Commune, des clubs sportifs, des membres et des habitants. Le futur mode de

gestion devra garantir un accueil de qualité, un accès approprié aux infrastructures et une exploitation de la cafétéria contribuant à la convivialité du lieu.

En conclusion

Un précédent mérite d'être rappelé. En avril 2022, la Commune avait engagé une procédure similaire pour les conventions de mise à disposition des infrastructures de football et de gestion de la buvette du ROFC Stockel. À l'issue de l'appel d'offres, un nouveau comité avait été désigné. La Commune se félicite aujourd'hui de l'évolution de la gestion sportive et générale du club, dont la pérennité était alors elle aussi menacée.

Cette expérience souligne l'importance d'un cadre de gestion adapté pour préserver durablement les activités sportives communales.

La démarche engagée vise à assurer l'avenir du boudrome de Joli-Bois grâce à un cadre de gestion transparent et adapté, dans l'intérêt de l'ensemble de ses utilisateurs et de la collectivité.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 22/10/2026

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'L' shape followed by a horizontal line and a small flourish.